AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 443-2021
(Règlement de PPCMOI)

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LA PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale de la Municipalité de Scott, **QUE :**

Lors d'une séance tenue le 7 juin 2021, le conseil municipal a adopté le règlement no 443-2021 sur les projets particuliers de construction, modification ou occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Ce règlement a reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce le 15 juin 2021 et entre en vigueur à la date de l'émission d'un certificat de conformité à son égard, soit le 16 juin 2021.

Le texte de ce règlement est disponible sur le site web de la municipalité (https://www.municipalitescott.com/), ainsi qu'au bureau de la soussignée situé au 1070, route du Président-Kennedy, Scott (Québec) G0S 3G0, où toute personne peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SCOTT, ce 21 juin 2021

_____
Marie-Michèle Benoit
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21 juin 2021

_____
Marie-Michèle Benoit
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

<u>Résumé de l'avis :</u>

Promulgation :	**Consiste en l'étape finale d'adoption d'un règlement et définit l'entrée en vigueur du règlement numéro 443-2021.**
But du règlement :	**Règlement sur les projets particuliers de construction, modification ou occupation d'un immeuble.**
Date de prise d'effet :	**16 juin 2021**